

Tarifs 2011¹

frais de dossier (payable une seule fois à la première inscription)	18 €
droit individuel de base (payable à chaque année universitaire d'inscription)	100 €
droit d'accès aux UE	
- demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) ²	5 € / ECTS
- demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) ³	25 € / ECTS
- individuel payant	55 € / ECTS
- salarié pris en charge	125 € / ECTS
- UE suivie en FOD ⁴	200 € / UE
cours d'anglais ⁵	
- demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) ²	5 € / ECTS
- demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) ³	25 € / ECTS
- individuel payant	55 € / ECTS
- salarié pris en charge	125 € / ECTS
validation des acquis ⁶	
- VAE	1 200 €
- VES	300 €
test Bulats	42 €
rapport d'expérience	152 €

¹ tarifs révisables annuellement après approbation du CA

² vous êtes sans emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 1 à 4

³ vous occupez un emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 5 à 8 - dossier soumis à l'acceptation de la direction du centre régional

⁴ UE suivie en formation ouverte à distance dans un autre centre organisateur Cnam quel que soit votre statut

⁵ facultatifs. Sur la base de 4 crédits ECTS/semestre. Prévoir 10 € de location de livre par semestre + 50 € de caution (non encaissée et restituée lors du retour de l'ouvrage).

⁶ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers



Centres Cnam à la Réunion

Centre régional du Cnam de La Réunion

18 rue Claude Chappe ZAC 2000 - 97420 LE PORT
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27

info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY

slatchoumy@cnam.re - 0692. 69 02 36

18, rue Marius et Ary Leblond - 97450 SAINT-LOUIS

tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46

permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY

fkeraldy@cnam.re

1, rue Sully Brunet - 97470 SAINT-BENOIT

permanences de 16h30 à 21h00 du lundi au vendredi

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2011-2012 : **6 juin 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2011 à fév. 2012) : **31 oct. 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2012) : **31 mars 2012**

voir calendrier au recto

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation à lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** historique d'inscription de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCnam).

Les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le premier jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Pour en savoir plus, consultez notre site www.cnam.re

le cnam



LICENCE GENERALE (L3)

LG010 2 - code NSF : 123

Sciences du travail et de la société, mention ressources humaines, relations sociales et organisations parcours droit du travail et de la protection sociale appliqué (600 heures)

Diplôme national Bac + 3 avec **180 crédits ECTS**

Diplôme enregistré de droit au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) : arrêté du 5 février 2009. Habilitation pour 2 ans.



Sciences du travail et société

2011-2012

mise à jour le 01/09/2011

parcours Droit du travail et protection sociale appliqué

Pour mieux appréhender l'ensemble des droits et obligations concernant employeurs et salariés dans les domaines du travail et de la protection sociale.

Calendrier¹

Début des cours :

lundi 19 septembre 2011

(réunion de pré-rentree dans la semaine 40)

1er semestre

Date limite d'inscription : 31 octobre 2011

- **Enseignements** : du 19 septembre 2011 au 10 février 2012**
- **Interruption des cours** : du 19 déc. 2011** au 6 janvier 2012 inclus
- **Reprise des cours** : 9 janvier 2012
- **Arrêt des cours** : 10 février 2012**
- **Révisions** : du 13 au 17 fév. 2012 inclus
- **Examens UE 1^{ère} session** : du 20 au 24 février 2012 inclus
- **Examens UE 2^{nde} session** : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription : 31 mars 2012

Test Bulats : s'inscrire avant le 31 mai 2012

- **Enseignements** : du 27 février au 29 juin 2012**
- **Révisions** : du 2 au 6 juil. 2012 inclus
- **Examens UE 1^{ère} session** : du 9 au 13 juillet 2012 inclus
- **Examen Bulats 1^{ère} session** : 7 juil. 2012
- **Examens UE 2^{nde} session** : du 3 au 14 septembre 2012 inclus
- **Examen Bulats 2^{nde} session** : 15 sept. 2012

¹ A titre indicatif, les dates ci-dessus étant susceptibles de subir des modifications en cours d'année.

** samedi suivant pour les cours d'anglais

Objectifs

L'objectif général de ce parcours est d'assurer une solide formation juridique permettant de former des juristes dans les entreprises, associations, organisations professionnelles, syndicats, cabinets de conseil, spécialisés dans les domaines du droit du travail et de la protection sociale.

Les enseignements dispensés dans ce cadre visent à assurer la transmission des connaissances nécessaires dans ce domaine ainsi que les compétences de base :

- Apprendre la maîtrise des outils juridiques ;
- Traiter et diffuser l'information juridique dans les domaines considérés ;
- Elaborer des notes et des dossiers ;
- Rédiger les contrats ;
- Mettre en place les procédures ;
- Régler et suivre les litiges ;
- Fournir l'assistance juridique nécessaire.

Public et pré-requis

Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.

Conditions d'accès

- Justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle ;
- Etre titulaire d'un Bac+2 (toutes disciplines) : les personnes n'ayant préalablement aucune connaissance juridique validée en droit du travail et de la protection sociale doivent valider les UE suivantes pour la reconnaissance de leur diplôme :
DRS101 - Droit du travail : relations individuelles (semestre 1 / 6 ECTS)
DRS104 - Droit de la Sécurité Sociale (semestre 2 / 6 ECTS)

- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VES ;

Contenu pédagogique

Retrouvez le contenu de chaque unité d'enseignement sur www.cnam.re

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité					
L3									
semestre 1	Droit du travail : relations individuelles <i>(si absence de connaissances juridiques validées en droit du travail et de la protection sociale)</i>	DRS101	6	cours					
	Sociologie des relations professionnelles	AST117	6	cours					
	Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle	CCE105	4	cours					
	Initiation au management et gestion des ressources humaines	FPG001	4	cours					
semestre 2	Droit de la Sécurité Sociale <i>(si absence de connaissances juridiques validées en droit du travail et de la protection sociale)</i>	DRS104	6	cours					
	Droit du travail relations collectives (DRS101)	DRS102	6	cours					
	Prévoyance complémentaire politique de l'emploi (DRS104)	DRS105	6	cours					
	Droit social européen et international (DRS101, DRS102, DRS104, DRS105) ¹	DRS106	6	FOD ²					
	Responsabilité pénale et civile de l'employeur et du salarié (DRS101, DRS102)	DRS107	6	cours					
Rapport d'expérience (stage ou activité professionnelle) ³		UA230Z	54	rapport					

: cours du soir en présentiel - : cours en journée en présentiel - : enseignement ouvert à distance - : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme *Plei@d* - : examen (épreuve sur table) - : examen (dossier à rendre) - : examen (présentation orale)

- ¹ Modalités d'évaluation pour la DRS106 :
- Examen terminal écrit (comptant pour la moitié de la note)
 - ET Présentation orale d'un exposé, travaillé en équipe, avec remise d'un support écrit, nécessitant une recherche sur des thèmes proposés (comptant pour la moitié de la note)

² Formation Ouverte à Distance : pas de cours en local, enseignement dispensé depuis un autre centre Cnam organisateur.

³ Présentation d'un rapport sur l'expérience professionnelle. Dans ce rapport, le candidat cherchera à mettre en évidence l'adéquation de son expérience professionnelle avec le parcours droit du travail et de la protection sociale appliqué. Un stage de 6 mois minimum sera obligatoire en l'absence d'expérience professionnelle dans le domaine de la licence et sanctionné par un rapport de stage descriptif ((cf. expérience professionnelle).

Débouchés

- Master Travail & Société du Cnam (ou d'autres masters spécialisés dans ces questions dans l'objectif d'aboutir à une spécialisation plus approfondie) ;
- Accès à un diplôme de Responsable juridique, option droit social, permettant une spécialisation plus approfondie, à vocation professionnelle ;
- Assistant dans une direction ressources humaines ou juridique, responsable d'administration du personnel, d'un service paye, assistant dans un organisme social ou une collectivité locale, assistant dans un cabinet d'avocats, conseiller dans une organisation professionnelle, responsable d'une petite ou moyenne association, dans tous les secteurs professionnels
- Codes des fiches ROME les plus proches** : 32 152 : Chargé/Chargée d'études et de recherche en sciences de l'homme

Anglais et Bulats

Maîtrise de la langue anglaise : le niveau d'anglais est vérifié par le test Bulats. Le diplôme ne pourra être délivré sans avoir atteint préalablement le **niveau I** (UA2B14 pour 4 crédits ECTS).

De façon facultative, les élèves peuvent suivre des enseignements de mise à niveau en anglais professionnel pour préparer le test Bulats. Les cours d'anglais se déroulent le samedi matin en présentiel. L'élève intègre 1 des 2 premiers groupes en fonction de son niveau estimé à l'issue du test de positionnement :

- 1^{er} groupe : ANGLAIS DEBUTANT - annuel
- 2^{ème} groupe : ANGLAIS MOYEN - annuel
- 3^{ème} groupe : ANGLAIS AVANCE - second semestre uniquement - optionnel pour les élèves *confirmés*.

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance).

L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de « demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance.

Ce dossier est disponible sur demande auprès du Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être rempli à partir du moment où au moins 3 UE sont validées. Il est ensuite soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification. Au vu de votre dossier transmis à la DNF, la commission précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant.

Le stage (hors contrat de professionnalisation) ne commencera qu'après la réception de la notification par la DNF. > > **En savoir plus, http://formation.cnam.fr/pdf/RAPPORT_ACTIV_STAGE_LG010.rtf**

Les + de la formation

- une formation homologuée inscrite de droit au RNCP ;
- une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Equipe pédagogique

DIRECTION NATIONALE

Le diplôme est placé sous la responsabilité de : **Dominique ROUX ROSSI**,

DIRECTION REGIONALE

Amand BENARD,
Directeur du centre régional de La Réunion
Serge FARNOCCHIA,
Responsable pédagogique, Professeur d'Université en droit

ENSEIGNANTS

Jean VIRACAOUDIN,
Formateur labellisé FPA
Françoise PERICARD,
Psychologue
Cathy POMART,
Dr. Droit privé, Maitre de conférences
Serge FARNOCCHIA, Docteur en Droit
Christian DAVE,
Docteur en Sciences économiques
Jacques DALLEAU,
Responsable de service
Emmanuelle CHOUCROUNE, Avocate
Anna COME,
Traductrice et correspondante Cambridge
Océan Indien

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h (le samedi matin pour l'anglais) sauf pour la **DRS106** qui se suit uniquement à distance (). Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois toutes les 3 semaines, et des séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine . Pour les TP, il y a uniquement des regroupements programmés (cf. détails ci-après).

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		.
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats
durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes			
TP : travaux pratiques			

Sauf pour l'anglais et certains TP qui requièrent du présentiel, vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **Cependant, 2 présences dans un de nos centres Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.**

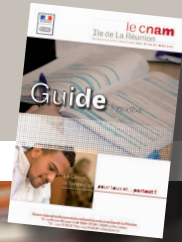
Le planning est consultable sur site www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel avec les codes d'accès fournis le jour de l'inscription.

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale , examen final écrit ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre) - voir tableau ci-contre. Chaque inscription donne droit de se présenter aux deux sessions d'examens par UE (hors projet tutoré et rapport d'expérience). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits. Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie.

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel ou au centre régional du Port. Aucun résultat n'est communiqué ni par téléphone ni par e-mail.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re



Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE de **L3 Sciences du travail et de la société, mention ressources humaines, relations sociales et organisations parcours droit du travail et de la protection sociale appliqué**, le diplôme leur sera délivré s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Justifier des pré-requis d'accès au diplôme (cf. conditions d'accès page 1) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 / 20 pour chaque UE de L3 ;
- Justifier d'un niveau d'anglais correspondant au niveau I du test Bulats (ou test équivalent) ;
- Justifier d'1 an d'expérience professionnelle dans le domaine des sciences sociales (rapport d'activité professionnelle). Si le candidat n'a aucune expérience en lien avec la mention, il devra justifier d' 1 an d'expérience professionnelle ET d'un stage de 6 mois¹ en lien avec la mention (rapport de stage).

¹ Sur présentation du dossier « d'examen anticipé de l'expérience professionnelle » et sur décision du responsable de la mention et en accord avec le jury de délivrance, le stage peut être réduit à une durée qui ne peut être inférieure à 3 mois.

